

AVIS DE L'OCRCVM

Avis administratif Général

Destinataires à l'interne :
Affaires juridiques et conformité
Haute direction
Institutions
Pupitre de négociation

Personne-ressource :
Victoria Pinnington
Première vice-présidente à la politique
de réglementation des marchés
Téléphone : 416 646-7231
Télécopieur : 416 646-7261
Courriel : vpinnington@iroc.ca

18-0009
9 janvier 2018

Étude de l'OCRCVM intitulée « Segmentation selon la vitesse des ordres : attrait des flux ralentis sur les bourses »

L'OCRCVM, en collaboration avec la Banque du Canada, a étudié l'incidence du nouveau modèle de négociation adopté par la Bourse Alpha TSX (Alpha) le 21 septembre 2015, modèle comportant notamment l'instauration d'un « ralentisseur »¹. Certains observateurs ont dit craindre que ces changements aient une incidence négative sur la qualité du marché au Canada.

Dans [le document](#) ci-joint, nous analysons la segmentation, les mesures de la qualité du marché et les différences dans les décisions d'acheminement des ordres par suite de l'adoption du nouveau modèle d'Alpha. Voici un résumé des principales conclusions tirées de cette étude :

- Pas d'augmentation significative de la segmentation;

¹ Un « ralentisseur » est un délai systématique imposé entre la réception d'un ordre et son exécution.



- Pas de changement important dans les mesures des coûts de transaction à l'échelle du marché par rapport à leurs niveaux antérieurs ou à un échantillon de contrôle correspondant d'actions américaines;
- Augmentation d'environ 5 % de la taille des opérations exécutées à l'échelle du marché;
- Augmentation d'environ 75 % de la taille des opérations exécutées sur Alpha uniquement;
- Diminution des ratios ordres/opérations et augmentation de la taille des ordres au mieux exécutés par les gros utilisateurs institutionnels d'Alpha;
- Diminution du recours à la méthode d'acheminement des ordres par éparpillement chez les gros utilisateurs institutionnels d'Alpha.

Nos résultats montrent que le nouveau modèle d'Alpha, comprenant l'instauration d'un ralentisseur, n'a pas eu d'incidence négative sur la qualité des marchés boursiers canadiens.